



Endrös-Baum Associés

Avocats / Rechtsanwälte

DR. FLORIAN ENDRÖS
Avocat au Barreau de Paris
Rechtsanwalt München

MURIEL MAZAUD
Avocate au Barreau de Paris

MARGUERITE STANGL de VAUBLANC*
Avocate au Barreau de Paris

MYRIAM BENNAÏM
Avocate au Barreau de Paris

CELINE LUSTIN-LE CORE
Avocate au Barreau de Paris

ANKE SPRENGEL
Avocate au Barreau de Paris
Rechtsanwältin Rostock

SOLENE MARAIS
Avocate au Barreau de Paris

ALEXANDRA BERBETT
Avocate au Barreau de Paris

JESSIKA DA PONTE
Avocate au Barreau de Paris

VUSLAT TURGUT
Avocate au Barreau de Paris

PHILIPPA SICARD**
Avocate au Barreau de Lyon

AYMERIC FRANÇOIS*
Avocat au Barreau de Paris

ELISABETH FRETIGNE
Avocate au Barreau de Paris

* Bureau Munich/Büro München
** Bureau Lyon/Büro Lyon

eba@eba-avocats.com
www.eba-avocats.com

PARIS
10 BOULEVARD MALESHERBES
F-75008 PARIS
TEL. : +33 (0)1 53 85 81 81
FAX : +33 (0)1 53 85 81 80

MÜNCHEN
Galeriestraße 6a
D-80539 MÜNCHEN
TEL.: +49 (0)89 2420785-0
FAX: +49 (0)89 2420785-10

MARSEILLE (secondaire)
21 rue Sylvabelle
F-13006 MARSEILLE
TEL. : +33 (0)4 94 77 62 31

LYON (SECONDAIRE)
127 RUE PIERRE CORNEILLE
F-69003 LYON
TEL : +33 (0)1 53 85 81 81

Communiqué

EBA Endrös-Baum Associés renforce son équipe à Munich avec l'arrivée de Sophia Vanessa Ballhausen, avocate allemande, afin d'accroître ses activités en Allemagne.

Nous poursuivons l'objectif de mettre à disposition de nos clients nos compétences techniques et linguistiques ainsi que notre présence en Allemagne, afin de les assister, en droit allemand, tant dans le cadre de leurs activités de développement que dans la résolution de contentieux.

Cette démarche s'accompagne de notre volonté de préserver les intérêts économiques de nos clients dans la recherche d'une solution juridique appropriée.

Les avocats de notre Cabinet inscrits à un Barreau allemand (« *Rechtsanwälte* ») peuvent se constituer devant toutes les juridictions allemandes de première et deuxième instance sans limitation territoriale. Toute communication avec les tribunaux allemands s'effectue désormais, en majeure partie, de façon dématérialisée.

Outre leurs compétences linguistiques et interculturelles, tous nos *Rechtsanwälte* disposent également d'une double formation en droit français ce qui leur permet de mieux sensibiliser nos clients aux particularités du droit allemand et de la procédure civile en Allemagne par rapport au droit français et à la procédure civile en France.

Munich, le 15 février 2023